

Conférence interministérielle Santé publique

14 avril 2021

Rapport

Présents

Membres

○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM) + Katrien Van Kets, cheffe de Cabinet	Gouvernement flamand
○ Christie Morreale, Ministre + Yolande Husden, cheffe de cabinet adjoint	Gouvernement wallon
○ Frank Vandenbroucke, Ministre + Jan Bertels, chef de cabinet + Ri De Ridder, conseiller COVID-19	Gouvernement fédéral
○ Antonios Antoniadis, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Bénédicte Linard, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Valérie Glatigny, Ministre + Delphine Haulotte, Conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Alain Maron, Ministre	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller	Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités

○ Pedro Facon, Commissaire Corona du Gouvernement	Commissariat Corona du Gouvernement
○ Dirk Ramaekers, Président de la TF Vaccination	
○ Carole Schirvel, commissaire-adjointe du Gouvernement	
○ Augustin Coppée, conseiller	
○ Laurence de l'Escaille, conseillère	
○ Xavier De Cuyper, Administrateur général	AFMPS

○ Frank Robben	Administrateur général e- Health
○ Isabelle Van Der Brempt, cheffe de service	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Préalablement à l'agenda de ce jour, le Président de la Conférence fait part de l'actualité récente autour du vaccin J&J ; il rappelle la Conférence de la semaine dernière sur l'AstraZeneca et estime que, en matière de prise de décision, il faut garder une cohérence ; concrètement, la Taskforce « Vaccination » se réunit ce jour et, dans ce cadre, une décision aujourd'hui de la Conférence est nécessaire vu l'urgence du dossier.

Le Commissaire au Corona rappelle également, que dans les tâches de la Taskforce se retrouve également l'examen de l'avis – disponible demain après-midi - du CSS sur la problématique des détenus et autres groupes jugés plus fragiles, dans l'optique d'une éventuelle priorisation

Le Président de la Conférence estime, en termes de procédure, préférable, s'agissant de la phase 2 de la campagne, de disposer de dossiers bien préparés, qui seraient déjà discutés préalablement en préparatoire et ainsi, efficacement traités d'un bloc en CIM ; cependant, en ce qui concerne la prise de position sur le vaccin J&J, une décision formelle de la part de la CIM doit tomber ce jour, sous la forme d'une réunion formelle ou d'une e-CIM.

Le Ministre Vandembroucke est d'accord avec la procédure d'organiser une e-CIM à l'issue des conclusions de la Taskforce : cette dernière se doit de se réunir rapidement pour remettre ses conclusions aux membres de la CIM et ainsi permettre à ces derniers de décider. Il précise que, lors de sa rencontre avec ses collègues européens et de représentants de l'EMA, il a demandé à cette dernière de remettre des recommandations claires (en termes de balance avantages/inconvénients, par catégorie d'âge, en fonction du genre féminin/masculin) de l'utilisation de l'AstraZeneca : ces recommandations - disponibles d'ici deux semaines - devraient permettre à la CIM de temporiser, d'avoir une vision plus nuancée et de disposer davantage de marge de manœuvre pour de futures décisions. Concernant J&J, il propose également de temporiser afin de pouvoir émettre en temps opportun une vision nuancée.

La Ministre Morreale remercie son collègue fédéral pour la demande lancée à l'EMA ; elle dit se faire du souci quant à la deuxième injection d'AstraZeneca pour les personnes de plus de 65 ans, sachant que le variant brésilien est aux portes de la Belgique.

Décision est prise d'organiser une e-CIM ce jour, après que la Taskforce Vaccination aura remis son avis sur J&J.

Le Secrétaire de la Conférence demande que, dans l'agenda de la e-CIM de ce jour soient également repris les dossiers qui avaient été validés en réunion préparatoire de ce lundi 12 avril 2021. Cette demande est acceptée.

CONCLUSION ET DÉCISIONS

1. Une e-CIM sera organisée ce jour à l'issue de la réunion de la Taskforce Vaccination pour prendre une décision sur la suspension provisoire de l'utilisation du vaccin Johnson & Johnson. Les dossiers approuvés lors de la réunion préparatoire du 12 avril seront également soumis à approbation.

1. Politique en matière de COVID 19

1.1. Note du 29/03 relative à la stratégie de test 2.0 + Note du 12/4 relative à la stratégie de test 2.0. concernant les expériences qui seront utilisées dans le cadre du dossier politique préparatoire à l'attention du Codeco du 14/04

Le Commissaire Corona, Pedro Facon, résume les différents éléments repris dans les deux notes susmentionnées (disponibles sur Sharepoint).

Les Ministres font part de leurs commentaires :

La Ministre Linard, également Ministre de la Culture, se dit en total accord avec les précisions reprises dans l'exposé du Commissaire ; elle souligne cependant que le cadre scientifique tel que repris dans la note semble être plus contraignant que le document qui sera discuté au Codeco à 9h00 ce jour ; elle fait part également de six événements tests qui ont déjà été étudiés au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et se promet de transmettre toutes les informations nécessaires au Commissariat. Enfin, en termes de procédures d'aval, elle souhaite qu'on lui confirme que la CIM ne doit pas, pour chaque dossier, donner son accord, ce qui alourdirait la procédure.

On lui précise que ce n'est pas le cas.

Le Ministre Beke fait par des quelques commentaires concernant la partie relative à la l'organisation d'évènements-tests » :

- Si le cadre doit être solide et clair, les aspects opérationnels doivent disposer de toute la souplesse nécessaire ;
- L'assise scientifique important pour ce dossier a été pris en compte largement déjà au niveau de la Communauté flamande : l'expertise et l'expérience existent ;
- Concernant les demandes, même si la Taskforce peut jouer un rôle de supervision, il est préférable de laisser la décision aux entités fédérées ;
- Concernant un éventuel fiat de la CIM pour les dossiers, il apparaît plus judicieux que le Ministre de la Santé des entités fédérées , en lien avec son collègue le Ministre communautaire de la Culture, de prendre les décisions.

Le Ministre Vandembroucke rappelle que le document soumis au Codeco ce matin est un document de synthèse, différent donc de celui présenté en CIM ce matin : cela peut expliquer ce que l'on pourrait considérer comme étant des « différences » ; il précise qu'effectivement, les Ministres des

entités fédérées doivent pouvoir, en première instance jouer le rôle de « filtre », évitant ainsi d'être submergé trop de demandes diverses.

Concernant la décision relative au nombre de dossiers, il rappelle les deux phases indispensables qui président dans l'approche de ce dossier :

- L'approche exploratoire initiale de nature scientifique : le Commissariat dont encore, à ce niveau remettre ses conclusions ; cette approche est indispensable et permettra d'opérer une limitation dans le nombre de demandes ;
- La phase de mise en œuvre, d'implémentation, suite aux directives édictées dans la phase initiale.

Il propose donc de ne pas aller plus loin ce jour dans la réflexion et que, lors de la réunion de la CIM du 21 avril prochain, sur la base de la proposition du Commissariat, l'on reprenne la discussion sur ce dossier.

Le Ministre Beke rappelle que, s'agissant de l'indispensable approche préalable scientifique, la communauté flamande dispose d'ores et déjà de l'expertise suffisante pour opérer une sélection éventuelle de dossiers. Il propose néanmoins d'attendre les futures orientations du Codeco de cette matinée.

CONCLUSION ET DÉCISIONS

2. Concernant le point 2 de la note « stratégie de testing 2.0 » relatif à l'expérimentation d'évènements-tests, la CIM décide d'attendre les éventuelles orientations du Codeco de ce jour et de reprendre la discussion lors de la CIM du 21 avril.

Avant de clôturer la Conférence, la Ministre Morreale fait part d'une information qu'elle aurait eue quant à la vaccination de personnel de prisons dans Régions flamandes et Bruxelloises du pays.

Il est précisé qu'il s'agit de personnes externes d'associations subventionnées et pas de membres de personnel des établissements pénitentiaires.

Le Ministre Antoniadis s'inquiète de ce qui a été décidé pour les centres d'asiles ainsi que des personnes sans papiers.

Le Président de la Conférence rappelle que cela a déjà été décidé dans le cadre de la phase 2, avec des équipes mobiles ; il rappelle ce qu'il a précisé au début de la réunion : plutôt que de traiter les points de manière séparée, il estime préférable de disposer des dossiers complets, déjà traités en préparatoire, dossiers qui pourraient alors être examinés lors d'une même CIM.

La Ministre Morreale rappelle les tensions grandissantes dans les établissements pénitentiaires ; elle rappelle également la conclusion de la préparatoire où il était question d'une CIM supplémentaire ce jeudi 15 avril. Politiquement, elle estime qu'attendre mercredi 21 avril n'est pas tenable.

Ri de Ridder rappelle que, comme convenu, le CSS a rendu le 7 avril son avis sur les questions relatives aux établissements pénitentiaires (les deux autres questions étant attendue pour ce 14 avril) ; l'avis du 7 avril a été discuté par la Taskforce Vaccination qui, demain après-midi 15 avril, rendra ses conclusions. L'idée maîtresse de l'avis du CSS est qu'il n'y a aucune raison de faire une distinction entre une prison en tant que collectivité et d'autres collectivités (que ce soit des collectivités de soins de santé ou autre chose).

Dans ce cadre, pour ce point précis, vu la pression sociale importante, une CIM pourrait se tenir vendredi sur ce sujet

Le Ministre Beke souligne que la pression sociale est encore bien plus grande dans d'autres secteurs ; il ne peut être d'accord avec la proposition précitée.

Dans ce cas, le Président fait savoir son intention de mettre également les dossiers de l'accueil des enfants, de l'école gardienne et primaire, lors de la CIM, même si les questions posées par la CIM à l'attention ne portaient pas spécifiquement sur ces groupes-cibles.

La Ministre Morreale rappelle que des engagements ont été pris lors d'une CIM où ministre de la Justice était présent. Il faut se prononcer sur l'avis du Conseil supérieur ; elle dit ne pas avoir de soucis d'envisager des élargissements pour des groupes prioritaires mis l'on ne peut pas prendre le risque sanitaire dans des collectivités où des gens se côtoient 24h sur 24.

Le Président de la Conférence décide d'une réunion de la CIM le lundi 19 avril à 8h30 ; une réunion préparatoire aura lieu le vendredi 16 avril à 15h00 ; cela laissera à chacun de prendre connaissance de l'avis attendu du CSS de ce jeudi 15 avril et de préparer la réunion en conséquence.

Une demande spécifique sur les groupes cibles évoqués par le Ministre Beke ne sera pas adressée au CSS, comme le suggérait le Ministre Antoniadis ; le Ministre Beke, sans préjuger de l'avis du CSS, estime la philosophie sous-jacente est que ces groupes peuvent aussi être considérés comme des collectivités et donc pourraient être pris en considération pour les vacciner de manière prioritaire.

Ri de Ridder rappelle qu'il faut être clair sur ce que l'on entend par « collectivité » ; proposition est faite que la TaskForce, se réunissant le 15 avril en soirée, prenne connaissance de l'avis du CSS, réfléchisse au concept de « collectivité » et émette ses conclusions.

CONCLUSION ET DÉCISIONS

3. Une CIM se tiendra le lundi 19 avril sur l'opérationnalisation stratégie de vaccination ; l'avis de CSS du 14 avril sera examiné ; une réunion préparatoire se tiendra le vendredi 16 avril.

2. PV : approbations par email

- 03.3.2021
- 24.3.2021
- 31.3.2021
- 1.4.2021

3. Prochaine réunion : 19 avril 2021